



Programme phare mondial de l’OIT sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous

Termes de Référence

Consultant national pour la réalisation d’une étude de faisabilité sur l’extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l’économie informelle au Burundi (décembre 2022 –février 2023)

1. Contexte et justification

Au Burundi, la problématique de l’emploi est de plus en plus mise en relief parmi les principaux déterminants qui jouent un rôle particulièrement important dans le fonctionnement et le relèvement de son économie mise à genou par une décennie d’aléas qui a dévasté une série d’infrastructures et empêché le développement des perspectives de croissance.

En effet, l’un des principaux défis du développement au Burundi est la capacité nationale limitée de l’économie à créer des emplois décents pour les jeunes et à favoriser la création d’entreprises durables. En conséquence, les MPME et leurs travailleurs sont piégés dans l’économie informelle (qui détient 93,5% des emplois dont 56,3% sont occupés par des femmes.), qui se caractérise par de profonds déficits de travail décent, y compris un manque d’accès à la protection sociale.

En plus de ces défis, l’accès à la protection sociale au Burundi est faible bien que les données soient généralement rares. Les données disponibles montrent que seuls 5,2 % de la population en âge de travailler cotisent à un régime de retraite et que seuls 4,0 % des personnes âgées sont couvertes par des prestations de vieillesse. Les dépenses publiques de protection sociale représentent environ 4,5 % du PIB¹. Le paysage de la protection sociale comprend (i) la sécurité sociale contributive administrée par l’Institut National de la Sécurité Sociale (INSS) pour les travailleurs salariés/du secteur privé formel, les employés sous contrat de l’Etat et les corps de défense et de la police, ainsi que l’Office des Pensions et des Risques professionnels(ONPR) pour les fonctionnaires de l’Etat (ii) l’assistance sociale aux indigents, (iii) la gratuité des soins de santé et médicaments pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes, (iv) l’appui à l’éducation (gratuité scolaire pour le niveau primaire, cantines scolaires et kits scolaires). Le gouvernement a également développé des programmes de filets sociaux (dont la majorité directement financés par les donateurs). Quant à l’assurance maladie maternité, le régime de base pour le secteur publique est géré par la Mutuelle de la Fonction Publique (MFP) tandis qu’il est quasiment libéralisé dans le secteur privé. La Mutuelle de Santé des Entreprises du Secteur Privé (MSP) conjointement créée par l’Association des Employeurs du Burundi (AEB) et la Confédération des Syndicats du Burundi (COSYBU) en 2013 évolue dans un contexte d’une

¹ <https://www.social-protection.org/gimi/WSPDB.action?id=19>

concurrence ouverte et ne bénéficie d'aucune protection. Le secteur connaît une multiplicité de mutualités à caractère commerciale, appliquant la plupart des formules discriminatoires, privant ainsi certaines catégories de travailleurs de l'accès aux soins de santé essentiels. L'économie informelle est couverte par deux programmes à savoir : le programme d'assistance médicale aux indigents (CAM) et les mutualités de santé communautaire (2% de couverture en 2020). Certes l'INSS tente depuis 2018 d'étendre sa couverture aux travailleurs de l'économie informelle, mais les résultats semblent toujours insignifiants (1510 employeurs et 4364 employés dans le secteur de la pêche couverts jusqu'au fin Aout 2022). Une autre question qui jusqu'aujourd'hui n'a pas de réponse reste de savoir si les régimes gérés par l'INSS sont adaptés aux réalités des travailleurs de ce secteur.

L'absence de protection sociale est une source majeure de vulnérabilité car ces travailleurs ne peuvent pas compter sur l'accès aux soins de santé et sur un niveau de base de sécurité du revenu. Les travailleurs de l'économie informelle sont donc souvent enfermés dans un cercle vicieux de vulnérabilité, de pauvreté et d'exclusion sociale, ce qui constitue un énorme défi non seulement pour leur bien-être individuel, mais aussi pour le développement de leur pays. Dans ce contexte, tout l'espoir se trouve dans la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) en cours de mise à jour dans le but de faciliter la réforme du système national en garantissant une utilisation plus efficace des ressources, des systèmes de gestion et d'administration renforcés et des progrès plus importants vers une forme plus inclusive de protection sociale.

Le manque de protection sociale des travailleurs informels est généralement associé à leur manque de couverture par le biais de mécanismes contributifs (assurance sociale et autres régimes contributifs). De nombreux travailleurs de l'économie informelle (mais pas tous) n'ont pas une capacité contributive suffisante pour payer des cotisations sur une base régulière ; ils peuvent rencontrer des difficultés pour satisfaire aux exigences administratives ; ou ils peuvent tout simplement ne pas être couverts par la législation applicable. En outre, les modalités de financement et d'administration des régimes d'assurance sociale existant peuvent ne pas être adaptées aux besoins et aux capacités des travailleurs indépendants et d'autres catégories de travailleurs.

Les travailleurs de l'économie informelle ont également du mal à accéder à des mécanismes de protection sociale non contributifs ciblés contre la pauvreté. Les critères de ressources indirectes peuvent les exclure de la couverture s'ils possèdent certains actifs ou sont autrement considérés comme « pas assez pauvres », tandis que les programmes qui ciblent les ménages ayant un potentiel de revenus très limité ou inexistant peuvent également les exclure.

Dans ce contexte, et conformément à l'Effet 3 de l'UNDAF 2019-2023 : « ***D'ici 2023, davantage de femmes, de jeunes et de groupes vulnérables sont intégrés aux niveaux socioéconomique, politique et utilisent des services de protection sociale*** », ainsi qu'à l'Orientation stratégique 2 du PND 2018-2027 (Programme National de Développement) : « ***Développer le Capital humain*** » et l'Axe 6 : « ***Développement du secteur de la protection sociale*** », l'OIT met en œuvre son programme phare sur « ***la mise en place des socles de protection sociale pour tous*** ». Ce projet contribuera à (i) la définition des paramètres, les dispositions institutionnelles et les incitations à la participation des travailleurs de l'économie informelle aux régimes de la protection sociale, (ii) l'organisation d'un dialogue social pour discuter et approuver les études de faisabilités, identifier les prochaines étapes pour mettre en œuvre les programmes d'extension sur l'économie informelle ainsi que l'élaboration des outils et organisation des campagnes de promotion de la protection sociale (sensibilisation sur les avantages de la protection sociale, ses effets multiplicateurs ainsi que le besoin d'un plaidoyer pour un financement adéquat et durable) (iii) renforcement des capacités et dotation d'outils nécessaires aux différentes structures clés de la protection sociale pour conduire efficacement l'extension horizontale et verticale de la couverture vers la construction de socles de protection sociale pour l'ensemble de la

population. Le projet est conforme au résultat 3 du plan de mise en œuvre de la Déclaration d'Abidjan. En tant que tel, le projet contribue également à améliorer la reprise économique et l'inclusion en soutenant la formalisation.

La Recommandation (n° 204) de l'OIT sur le passage de l'économie informelle à l'économie formelle invite les Etats membres à élaborer des stratégies cohérentes et intégrées pour faciliter la transition de l'économie informelle à l'économie formelle

Comme première étape vers la résolution des problèmes liés aux entreprises informelles, la R204 de l'OIT appelle les Etats Membres « à entreprendre une évaluation et un diagnostic appropriés des facteurs, des caractéristiques, des causes et des circonstances de l'informalité dans le contexte national afin d'éclairer la conception et la mise en œuvre des lois et règlements, des politiques et d'autres mesures visant à faciliter la transition vers l'économie formelle ». Elle reconnaît également le manque de protection des travailleurs de l'économie informelle et fournit des orientations pour améliorer leur protection et faciliter les transitions vers l'économie formelle.

En outre, la Recommandation de 2012 (n° 202) de l'OIT sur les socles de protection sociale fournit des orientations pour l'extension d'au moins un niveau de base de sécurité sociale à tous par le biais de socles de protection sociale définis au niveau national, y compris aux travailleurs de l'économie informelle. Les socles de protection sociale devraient comprendre des garanties de sécurité sociale de base pour garantir au minimum que, tout au long du cycle de vie, tous ceux qui en ont besoin ont accès aux soins de santé essentiels et à la sécurité du revenu de base qui, ensemble, garantissent un accès effectif aux biens et services. La mise en place de socles de protection sociale fait partie des stratégies nationales d'extension de la sécurité sociale, qui devraient: « a) donner la priorité à la mise en œuvre des socles de protection sociale en tant que point de départ pour les pays qui ne disposent pas d'un niveau minimum de garanties de sécurité sociale et en tant qu'élément fondamental de leurs systèmes nationaux de sécurité sociale; et b) s'efforcer d'offrir un niveau de protection plus élevé au plus grand nombre de personnes possible, en tenant compte des capacités économiques et fiscales des Etats Membres, et dès que possible. La Recommandation souligne que « les stratégies d'extension de la sécurité sociale devraient s'appliquer aux personnes de l'économie formelle et informelle et soutenir la croissance de l'emploi formel et la réduction de l'informalité ».

Au niveau macro, l'intervention aidera donc le SEP/CNPS, l'INSS et les partenaires sociaux à identifier les lacunes de la couverture de protection sociale et les besoins prioritaires des travailleurs de l'économie informelle. Ce diagnostic contribuera à susciter un dialogue tripartite national sur la façon la plus efficace d'adapter les régimes contributifs aux besoins et à la situation des travailleurs de l'économie informelle en particulier et comment ceux-ci peuvent être conçus de manière à répondre à leurs capacités contributives.

En outre, le projet soutiendra le développement d'une stratégie de financement de la protection sociale, ce qui facilitera la mise en place d'un mécanisme pour l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle, et par conséquent, améliorera leur accès à la protection sociale et servira d'incitation à leur transition vers l'économie formelle.

À cet égard, le projet effectuera une étude qui fera une analyse complète des régimes de protection sociale existants, de leur conception et de leurs mécanismes de prestation. Ainsi, l'étude identifiera les obstacles rencontrés par différentes catégories de travailleurs et d'employeurs de l'économie informelle pour accéder à la sécurité sociale. En outre, elle examinera d'une manière approfondie la situation des différentes catégories de travailleurs de l'économie informelle au Burundi pour enquêter sur les besoins et la demande des mécanismes de protection sociale, ainsi que sur les obstacles

potentiels du côté de la demande qui peuvent entraver leur accès aux régimes existants. Enfin, sur la base des résultats de l'évaluation, l'étude identifiera des options spécifiques et donnera des recommandations sur la manière dont la couverture de la sécurité sociale pourrait être étendue aux travailleurs de l'économie informelle grâce à l'ajustement du cadre politique et institutionnel, la conception de régimes spécifiques et l'adaptation de leurs mécanismes de prestation.

L'étude s'appuiera sur ses conclusions et les orientations fournies par la PNPS pour suggérer des options politiques visant à faciliter l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle, sur la base des orientations de R202 et R204.

Les résultats seront présentés et validés dans le cadre d'un atelier tripartite. Les principales recommandations seront ensuite compilées pour servir de base à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

Les présents termes de référence visent à identifier et à sélectionner un consultant/ une équipe de consultants pour effectuer une étude de faisabilité sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Burundi, en menant des recherches documentaires, en analysant les données recueillies sur le terrain et en identifiant des recommandations concrètes pour l'extension.

2. Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Protection Sociale, les principaux objectifs de cette mission sont (i) de mieux comprendre les régimes de protection sociale existants, leur conception et leurs mécanismes de prestation ; les obstacles rencontrés par les différentes catégories de travailleurs informels et d'entrepreneurs dans l'accès à la sécurité sociale, en tenant compte du genre et de l'hétérogénéité des réalités des travailleurs, et (ii) Sur base des résultats de l'évaluation, identifier des options spécifiques et donner des orientations sur la manière dont la couverture de la sécurité sociale pourrait être étendue aux travailleurs de l'économie informelle grâce à l'ajustement des politiques en place, la conception de régimes spécifiques le cas échéant et l'adaptation de leurs mécanismes de prestation.

L'objectif final est d'étendre la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle afin de les inciter à passer à l'économie formelle.

Afin de permettre un consensus fondé sur des données probantes sur la situation et de promouvoir l'appropriation des résultats et des conclusions, l'étude visera à impliquer toutes les parties prenantes, y compris, mais sans s'y limiter au Secrétariat Exécutif Permanent de la Commission Nationale de la Protection Sociale(SEP/CNPS), l'Institut National de la sécurité Sociale(INSS) ainsi que des représentants d'entrepreneurs informels et de travailleurs dans des branches d'activités économiques sélectionnées.

L'étude complétera la stratégie nationale pour **la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Protection Sociale** et ses résultats aideront les mandants à identifier des moyens efficaces de réduire les déficits de la couverture par la protection sociale et de faciliter le parcours vers une couverture universelle, sur la base d'un processus transparent et participatif.

L'étude établira également la base de référence pour le suivi des progrès réalisés en ce qui concerne l'extension de la sécurité sociale à l'économie informelle, y compris pour le suivi et l'évaluation des mesures politiques (couverture juridique) ainsi que pour une couverture efficace.

Les objectifs précis de cette étude sont les suivants :

Donner un aperçu des lois, règlements, politiques, stratégies et régimes/mécanismes de l'environnement plus large de la sécurité sociale actuellement en place au Burundi. Quel est le cadre juridique en place ? Quels sont les programmes de protection sociale existants actuellement ? Qui sont les principaux acteurs impliqués ? Quelles sont leurs principales caractéristiques (contribution totale ou partielle ou non contributive/financée à travers le budget de l'État, couverture géographique et groupes de population, structures institutionnelles, branches couvertes, etc.) Quelles réformes sont déjà envisagées dans un avenir proche ? Cela comprendrait également une analyse de la capacité institutionnelle pour l'extension de la couverture.

- Évaluer les lacunes de couverture de la protection sociale des différentes catégories de travailleurs et d'entrepreneurs (à identifier avec l'équipe de projet de l'OIT) dans l'économie informelle, ainsi que leurs besoins prioritaires et leurs capacités contributives. Cette évaluation s'appuiera sur les données des études sur l'économie informelle disponibles et pourra être réalisée en référence à la matrice d'évaluation fournie par le Guide de l'OIT sur l'extension de la protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle (2021).

- Mieux comprendre les obstacles auxquels sont confrontés les travailleurs et les entrepreneurs de l'économie informelle pour accéder à la sécurité sociale, y compris les obstacles auxquels sont spécifiquement confrontées les femmes. L'analyse sera réalisée en se référant au Manuel de l'OIT sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle (2021), qui énumère les obstacles communs suivants:

i) Exclusion de la couverture juridique ;

ii) Manque d'information, de sensibilisation et de confiance ;

iii) Décalage entre les prestations et les priorités ;

iv) Coûts élevés des contributions de protection sociale et/ou de formalisation et mécanismes de financement inadéquats ;

v) Procédures et services administratifs complexes et/ ou difficile d'accès ;

vi) Non-respect de la réglementation en matière de sécurité sociale ;

vii) Manque de représentation et de participation des organisations des travailleurs de l'économie informelle ;

viii) Fragmentation du système de protection sociale.

- Formuler des recommandations politiques visant à éliminer les obstacles et à faciliter l'extension de la sécurité sociale (couverture juridique et effective) à certaines catégories de travailleurs et d'employeurs de l'économie informelle, avec le cas échéant des propositions d'options de régimes de sécurité sociale simplifiés répondant mieux aux priorités et besoins des travailleurs de l'économie informelle et tenant compte de leur caractéristiques, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience internationale, ainsi que les orientations de la Recommandation 202 de l'OIT et d'autres normes internationales de sécurité sociale, y compris la Convention (n° 102) de 1952 sur la sécurité sociale (normes minimales) de 1952.

3. Portée et méthodologie de la mission

L'étude est composée de plusieurs étapes permettant i) la collecte et l'analyse des informations et ii) l'implication des principaux acteurs concernés.

La séquence des activités peut être résumée comme suit :

- Rencontre avec l'équipe de l'OIT et du SEP/CNPS : une réunion sera organisée entre l'équipe de consultants et l'équipe de projet de l'OIT et du SEP/CNPS afin de s'assurer de la compréhension des termes de référence, d'établir un calendrier d'activités et de répondre à d'éventuelles questions.
- Examen des documents partagés : les consultants examineront les informations existantes ainsi que les documents stratégiques et de référence pour définir (en collaboration avec l'équipe de l'OIT) la portée de l'étude. Ils produiront ensuite une note méthodologique et la soumettront pour examen.
- Recherche documentaire et sur le terrain et production du projet de rapport : les consultants compileront, collecteront et analyseront des informations pour couvrir les objectifs détaillés dans ces termes de référence. Cela comprend (i) une revue des données et de la documentation existantes telles que les enquêtes sur les conditions des vies des ménages, les enquêtes sur la consommation ou le revenu des ménages, les enquêtes sur la santé, les recensements, les enquêtes sur les entreprises, les données administratives obtenues auprès des ministères et des institutions de sécurité sociale; et (ii) des données qualitatives et quantitatives obtenues par le biais, par exemple, de consultations avec certaines organisations de travailleurs informels (syndicats, associations), enquêtes auprès des travailleurs de l'économie informelle, discussions de groupe avec les travailleurs de l'économie informelle dans certains secteurs et catégories d'emploi. Les résultats de la recherche documentaire et de la recherche sur le terrain s'informeront et se valideront mutuellement. Les consultants produiront une ébauche de rapport détaillant les résultats de la recherche ainsi que des recommandations clés, puis le soumettront au bureau de l'OIT.
- Restitution et validation, et production du rapport final : Les conclusions seront présentées aux Comité de pilotage pour discussion et validation, et pour définir des recommandations clés visant à faciliter l'extension de la protection sociale à différentes catégories de travailleurs et d'employeurs dans l'économie informelle. Ce processus sera dirigé par l'OIT en collaboration avec le SEP/CNPS.

Les consultants réviseront ensuite le projet de rapport sur la base des contributions issues de l'atelier et soumettront un rapport final à l'OIT.

En résumé, le consultant national mènera les activités suivantes en collaboration avec le consultant national:

Activités	Résultats détaillés	# jours
Révision des documents de référence partagés par l'OIT	Note méthodologique	3
Contribution à la recherche documentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble des lois, règlements, politiques, stratégies et régimes / mécanismes de relatifs à la protection sociale ; et analyse de la capacité institutionnelle pour l'extension de la couverture - Analyse des lacunes de couverture de la protection sociale des différentes catégories de travailleurs et d'entrepreneurs de l'économie informelle, des besoins prioritaires et des capacités contributives 	Rapport préliminaire résumant les résultats de la recherche documentaire	3

Mener les enquêtes auprès des bénéficiaires dans certains secteurs et catégories d'emploi : - Analyse des lacunes de couverture de la protection sociale des différentes catégories de travailleurs et d'entrepreneurs dans l'économie informelle, des besoins prioritaires et des capacités contributives - Analyse des obstacles rencontrés par ces travailleurs et entrepreneurs pour accéder à la sécurité sociale	Elaboration des outils de recherche sur le terrain : - Plan de travail de recherche sur le terrain - Questionnaires d'enquête, - Guides entretiens avec les informateurs clés, - Questionnaires pour les discussions avec des groupes témoins - Liste des acteurs consultés	10
	Rapport préliminaire mis à jour en résumant les résultats de la recherche sur le terrain	
Contribuer à la formulation de recommandations pour appuyer l'extension; présentation des résultats et des livrables finaux.	Recommandations finalisées	2
	Présentation et validation des résultats et recommandations lors d'un atelier	2
	Production du rapport final (MS Word) résumant les résultats de l'étude et les principales recommandations.	2

4. Livrables et échéanciers

Les activités prévues sous ces termes de références devront avoir lieu entre décembre 2022 et février 2023.

Les livrables suivants sont attendus :

Livrable 1 : Note méthodologique.

La première tâche consistera à examiner les documents de référence fournis par l'OIT, d'autres documents existant au niveau national sur la protection sociale et à identifier les sources d'information disponibles pour mener la recherche documentaire. Cette évaluation préliminaire devrait permettre de déterminer l'information qui peut alimenter les différentes composantes de l'étude, puis de cerner les lacunes en matière d'information à combler et les méthodes pour y parvenir (c.-à-d. au moyen d'un examen documentaire, d'entrevues avec des informateurs clés et de la collecte de données primaires). La note méthodologique comprendra :

- La spécification des principaux objectifs de l'étude (objectifs généraux et spécifiques).
- La portée de l'étude et les catégories sélectionnées de travailleurs et d'employeurs dans l'économie informelle.
- Les principales questions à couvrir et, pour chacune d'elles, la méthode de collecte des données, les principales sources d'information et, le cas échéant, la ou les méthodes et outils de collecte des données ; dans le cas d'entretiens et de groupes de discussion, une indication du nombre de personnes à couvrir.
- Une liste préliminaire des institutions compétentes et des principaux informateurs.

- les outils de recherche, y compris un plan de travail de recherche sur le terrain, une enquête et/ou des questions pour les informateurs clés/ groupes témoins.
- Moyens de recherche disponibles : modérateurs, intervieweurs, transcription, etc.
- Plan de travail et calendrier des activités.
- Une suggestion de plan pour le projet de rapport.

Livrable 2 : Une ébauche de rapport d'un maximum de 50 pages, qui devrait résumer les résultats de la recherche documentaire et sur le terrain.

Ce projet de rapport devra être communiqué au BIT deux (2) semaines avant l'organisation de l'atelier de validation pour commentaires. Il couvrira :

- 1) L'aperçu des lois, règlements, politiques, stratégies et régimes/mécanismes liés au secteur de la protection sociale actuellement en place au Burundi.
- 2) Une analyse des lacunes de couverture de la protection sociale des différentes catégories de travailleurs et d'entrepreneurs de l'économie informelle, de leurs besoins prioritaires et de leurs capacités contributives.
- 3) Une analyse des obstacles rencontrés par les travailleurs et les entrepreneurs de l'économie informelle pour accéder à la sécurité sociale, y compris les obstacles spécifiques rencontrés par les femmes.
- 4) Recommandations politiques visant à faciliter l'extension de la sécurité sociale (couverture légale et effective) aux différentes catégories de travailleurs et d'employeurs de l'économie informelle (comprenant une proposition de différentes options pour un régime de protection sociale simplifié qui répond aux priorités et aux besoins des travailleurs de l'économie informelle).
- 5) L'ensemble final d'outils de recherche, à inclure dans l'annexe.

Les consultants devront examiner le projet de rapport sur la base des commentaires de l'OIT et du SEP/CNPS, et présenter le projet de rapport mis à jour lors de l'atelier de validation multipartite.

Livrable 3 : Un rapport final d'un maximum de 70 pages, qui couvre les objectifs susmentionnés et intégrant les commentaires et les contributions issus de l'atelier de validation multipartite.

Le rapport final produit par les consultants sera rédigé en français (Times New Roman 12-single space). Il comprendra un résumé de 2 à 4 pages, une table des matières comprenant des figures et des tableaux pertinents, ainsi que les annexes pertinentes.

5. Expérience et compétences requises

Le candidat doit démontrer l'expérience, l'expertise et les compétences suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire et d'expérience multidisciplinaire avec des compétences et une expertise éprouvée en sciences sociales, en économie, en développement communautaire ou dans d'autres domaines d'études pertinents ; un doctorat est un atout.
- Au moins 8 ans d'expérience professionnelle tant au niveau national qu'international dans le domaine de la protection sociale, en particulier son extension à l'économie informelle.

- Bonne connaissance de l'économie informelle, du paysage de la sécurité sociale et des conditions de travail au Burundi ;
- Bonne connaissance et bonne maîtrise du milieu rural burundais ;
- Capacité de traduire l'information technique en données compréhensibles pour la prise de décision
- Possession d'excellentes habiletés de communication.
- Connaissance de l'OIT et de son mandat, ainsi que les approches de l'OIT en matière de protection sociale et de formalisation de l'économie informelle.
- Excellente maîtrise du français et du Kirundi. La connaissance de l'anglais sera un atout.
- Capacité à mener des recherches qualitatives, à traiter avec de multiples parties prenantes et à préparer des rapports et des publications de haute qualité, avec des conclusions et des recommandations axées sur les politiques.

6. Soumission et procédure de candidature

Les candidats intéressés doivent soumettre leur proposition technique et financière ainsi que d'autres pièces justificatives (CV des consultants, exemples de rapports déjà préparés...) dans un dossier unique par courrier électronique à darprocurement@ilo.org avec copie à nkurunziza@ilo.org , citant comme objet : « **Etude de faisabilité sur l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle au Burundi** », au plus tard le 2 décembre 2022.

Toutes les soumissions sont adressées au Directeur pays du Bureau du BIT pour la République-Unie de Tanzanie, le Burundi, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, Kazi House, No.75/25, Maktaba Street, Boite Postale : 9212, Dar es Salaam, Tanzanie.

Ensemble, la proposition technique et financière ne devrait pas dépasser 10 pages, à l'exclusion des annexes. La proposition technique devra comprendre un résumé de l'approche méthodologique proposée, la description des qualifications et de l'expérience professionnelle du consultant. La proposition financière ne devrait **pas dépasser USD 8,000**. Elle doit inclure tout les frais y inclut les frais d'honoraires du consultant, les frais de déplacement ainsi que les frais de collectes de données. Le candidat sera sélectionné sur la base du rapport qualité-prix. Un processus de sélection en deux étapes sera adopté pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera d'abord effectuée, suivie de l'évaluation financière. Le comité d'évaluation évaluera les propositions en utilisant les critères et la pondération ci-dessous :

- L'offre technique représentera 70%. Les critères suivants seront pris en considération :
 - Expérience professionnelle et qualifications des consultants pour effectuer la tâche : 30%.
 - Compréhension de la mission par les consultants : 30%.
 - Approche méthodologique : 40 %.
- L'offre financière représentera 30%, après avoir établi si les propositions sont complètes et exemptées d'erreurs de calcul.

7. Documents d'information pertinents

- OIT, Étendre la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle: enseignements tirés de l'expérience internationale, 2021.

- Étendre la sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle: plateforme de ressources en ligne de l'OIT
- OIT et FAO. « Étendre la protection sociale aux populations rurales: perspectives pour une approche commune de la FAO et de l'OIT ». Genève et Rome: Organisation internationale du Travail et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2021.
- OIT. Rapport mondial sur la protection sociale 2020-22 : La protection sociale à la croisée des chemins – à la recherche d'un avenir meilleur. Genève, 2021.
- Recommandation de l'OIT sur les socles de protection sociale, 2012 (n° 202)
- Recommandation de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, 2015 (n° 204)
- Convention (n° 102) de l'OIT sur la sécurité sociale (normes minimales), 1952
- OIT. Construire des systèmes de protection sociale : Normes internationales et instruments relatifs aux droits de l'homme. Genève : Organisation internationale du Travail, 2021.
- Programme Pays pour la promotion du Travail Décent (PPTD Burundi 2020-2023) ;
- Rapport d'évaluation de la Politique Nationale de la Protection Sociale du Burundi(2011-2020) ;
- Politique Nationale de la Protection Sociale ;
- L'Enquête Modulaire sur les Conditions de Vie des Ménages(2020)
- Rapport de l'analyse institutionnelle de la Protection Sociale au Burundi ;
- Rapport du diagnostique du secteur de la Protection Sociale au Burundi ;
- Etude sur la classification de la population dans la commune de Gashoho ;
- Profil National du Marché du travail au Burundi ;
- Etude d'identification des besoins dans le cadre de la formalisation de l'économie informelle,
- UNICEF : Note synthèse sur la Protection sociale au Burundi, etc.